

Souffel
WEYERSHEIM

www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 Février 2025,

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire

Date de la convocation dématérialisée adressée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire : 17 Février 2025

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 5
Élus présents : 24	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 4

Secrétaire de séance : Madame Isabelle DURINGER, Conseillère Municipale

Présents :

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, Mme Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M^{me} Myriam JOACHIM, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoints au Maire ;

M. Mario VOELKEL, M. Laurent REYMANN, M. Martiel GERHARDY, M^{me} Fabienne BIGNET, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Sabin MUNTEAN, M^{me} Isabelle DURINGER, Mme Solange WOLFF MINTSA, Mme Virginie JACQUEMIN, M^{me} Annabella PINTO, M. Jérôme FLAGEY, M. Olivier MULLER, M. François CHABAS, M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Bernard WEBER, Adjoint Maire a donné procuration à M^{me} Nadia THOMAS, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Pierre PERRIN, Maire, M. Daniel MAENNER, Conseiller Municipal a donné procuration à M. Pierre SCHNEIDER Adjoint au Maire.
Mme Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale a donné procuration à Sabin MUNTEAN, Conseiller Municipal,

Absents sans donner de mandat :

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

12/2025 – PATRIMOINE - CESSION D'UN TERRAIN RUE DU DÉPOT

La parcelle cadastrée section 13 n° 264 d'une contenance de 1,90 ares est située rue du Dépôt dans l'emprise du projet de zone d'activité intercommunale dite « la Redoute – Maréchaux ».

Afin de concrétiser le projet, il appartient au Conseil Municipal d'adopter le principe d'aliéner cette parcelle.

Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer une seconde fois pour approuver les conditions et le prix de cession et autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2024 déclarant cessibles les parcelles à acquérir dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités intercommunale dite « la Redoute – Maréchaux » sur les communes de Mundolsheim, Niederhausbergen et Souffelweyersheim ;

Considérant que le terrain cadastré section 13 n°264 ne présente pas d'intérêt pour la Commune ;

après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix dont 4 procurations et 1 abstention de Mme Odile NGO YANGA Conseillère Municipale

- ***DECIDE d'adopter le principe d'aliéner le terrain cadastré section 13 n° 264 (1,90 ares) ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains.***

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 25 Février 2025



Le Secrétaire de séance

Isabelle DURINGER



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 26 Février 2025